

Colza d'hiver : Douceur et activité des insectes !

La culture de colza d'hiver profite des températures douces pour continuer à se développer. Les stades actuels du colza sont en général compris entre 6 et 8 feuilles (BBCH16-18) ; les plus avancés présentent 9-10 feuilles (BBCH19) avec une belle rosette et une bonne couverture du sol. La biomasse foliaire et racinaire est en bonne croissance, même sous un ciel couvert.

Au niveau des insectes, la situation évolue peu par rapport à la semaine dernière, avec une capture d'altises dans la plupart des bassins relevés ce lundi. Aucune altise dans 2 bassins, de 1 à 9 altises dans 8 bassins, et de 31 à 43 altises piégées en une semaine dans 4 bassins.

Le charançon du bourgeon terminal a été piégé dans 2 bassins (1 à 2 adultes).

Quelques pucerons verts sont observés à l'arrière des feuilles de colza d'hiver.

Les morsures d'altises sur les feuilles sont moins nombreuses et moins dommageables sur plantes développées.

L'arrivée d'averses et de conditions venteuses est moins favorable aux vols d'insectes.

Les pièges en place restent de précieuses sources d'information quant à l'activité des insectes présents (ou absents) dans les champs de colza d'hiver. Leur surveillance continue.

Christine Cartrysse, Centre Pilote CePiCOP

Désherbage en blé dur : une opération qui requiert de la vigilance !

Les conditions automnales de ces derniers jours devraient laisser la place à une météo plus clémente à partir de la semaine prochaine. Si certaines parcelles de blé dur ont déjà pu être emblavées dans de bonnes conditions aux alentours du 15 octobre, il sera opportun de profiter de cette nouvelle fenêtre pour continuer les travaux d'implantation. En effet, en agriculture conventionnelle, cette céréale peut être semée sans problème jusqu'à la fin octobre. Au niveau de la rotation, il est recommandé d'éviter les terres avec un précédent paille. En agriculture biologique, il est conseillé d'attendre la Toussaint pour l'implantation afin de réduire la pression des adventices.



Les emblavures de blé dur doivent être désherbées avec précaution en respectant les doses et les périodes d'applications.

Après le semis, l'étape suivante en agriculture conventionnelle est le désherbage. Pour le blé dur, cette opération requiert une attention toute particulière car cette céréale est plus sensible que les autres à certaines matières actives. Par conséquent, les produits homologués pour des céréales plus classiques comme l'escourgeon, le froment d'hiver ou l'épeautre ne le sont pas nécessairement pour le blé dur. Avant d'opter pour un désherbant, il est donc recommandé de vérifier si le produit est agréé pour le blé dur. Il est également essentiel de respecter scrupuleusement les doses et les périodes d'application afin d'éviter toute mauvaise surprise. Dans le document suivant, vous trouverez la liste des [produits homologués spécifiquement pour le blé dur](#). En cas de doute, n'hésitez pas à consulter le site [Phytoweb](#).

Si vous souhaitez avoir plus de renseignements, vous pouvez contacter Rodrigo Meza du CRA-W à l'adresse suivante : wr.meza@cra.wallonie.be ou par téléphone au 0471/49.07.27

R. Meza

Pucerons d'automne, la surveillance continue !



Pucerons ailés

Les conditions météorologiques de ces derniers jours ont permis de limiter la progression des pucerons. La situation semble stagner dans la plupart de la Wallonie.

Les observations de ce 20/10/2025 montrent que, dans les champs traités ces deux dernières semaines, presque aucun puceron n'est présent sur les plantes.

Dans les champs non traités, la situation varie selon la zone géographique.

Dans l'ouest du Hainaut, et notamment à Pecq, 35 % des plantes étaient colonisées par au moins un puceron. À noter que **le seuil d'intervention pour un traitement insecticide est atteint lorsque 10 % des plantes sont colonisées par au moins un puceron.**

Dans le reste de la Wallonie, la population de pucerons reste assez faible : de 0 à 9 % des plantes sont occupées par au moins un puceron.

Étant donné que les conditions météorologiques des prochains jours semblent peu favorables aux pucerons (vent, pluie, températures plus froides), le nombre de pucerons ne devrait pas augmenter de manière significative. Les observations qui seront effectuées la semaine prochaine au sein du réseau permettront d'actualiser le risque.

Il est important de rappeler qu'un traitement insecticide appliqué tôt en saison ne protège pas des ré-infestations au cours des semaines à venir. En effet, les jeunes feuilles qui vont apparaître ne seront pas protégées par l'insecticide. En outre, en réduisant l'entomofaune utile, tout traitement insecticide favorise la ré-infestation.

Liste (non exhaustive) de variétés tolérantes à la JNO : **Alienor, Carrousel, Fascination, Frimousse, Integral, KWS Chilis, KWS Futuris, LG Carpenter, LG Zao, LG Zefira, LG Zelda, LG Zorica, LG Zoro et Ovalie.** Les variétés

SY Kestrel, SY Sparoo et SY Zoomba sont résistantes à la JNO. Dès lors, même si des pucerons y étaient observés en grand nombre, ces variétés ne justifieraient **aucun traitement insecticide**.

Toutes les listes des produits phytopharmaceutiques autorisés en céréales sont consultables en ligne sur notre site : <https://centrespilotes.be/cp/cepiscop/cereales/produits-autorises/>

Groupe "ravageurs d'automne", Grégoire Wain

Pois protéagineux d'hiver et féverole d'hiver : les semis d'automne peuvent démarrer !

L'évolution variétale est intéressante en protéagineux d'hiver. La récolte 2025 leur a été très favorable par rapport aux cultures de printemps qui ont souffert de la sécheresse.

La période idéale de semis du pois protéagineux d'hiver et de la féverole d'hiver se situe entre le 25 octobre et le 10 novembre.

Plusieurs variétés récentes sont disponibles cet automne en Belgique, en semences non traitées ou avec un traitement au fludioxonil (CELEST), efficace sur septoriose du pois, anthracnose de la féverole et fusariose.

La densité de semis du **pois protéagineux d'hiver** est de 80 graines/m².

Variétés de pois d'hiver	Couleur de la graine	1ère année inscription UE	Semences non traitées	Semences traitées (fludioxonil)	Poids 1000 grains (g) (indicatif)	Densité (Kg/ha)	Rdt 2025 (% Témoin)
AVIRON	Vert	2013	NT	CELEST	190	155	*
BALLTRAP	Jaune	2014	NT	-	190	155	*
FEROE	Jaune	2021	NT	-	190	155	105 %
FLOKON	Jaune	2016	NT	CELEST	215	170	*
FOUDRE	Jaune		NT	CELEST	215	170	114 %
FRESNEL	Jaune	2015	NT	-	215	170	100 %
FURTIF	Jaune		NT	-	215	170	107 %

Témoin = Fresnel Rdt essai 2025 CePiCOP = **7.662 kg/ha** (= 100 %)

*Variétés non testées à Gembloux en 2025 : Aviron, Balltrap, Flokon.

Les variétés de pois fourrager ARKTA (à fleurs colorées) et ASTEROID (à fleurs blanches) sont à utiliser en mélange avec une céréale (méteil).

La densité de semis de la **féverole d'hiver** est de 25 à 35 graines/m².

Variétés de féverole d'hiver	Couleur de la fleur	1ère année inscription UE	Semences non traitées	Semences traitées (fludioxonil)	Poids 1000 grains (g) (indicatif)	Densité (Kg/ha) (indicatif)	Rdt 2025 (% Témoin)
AUGUSTA	Colorées	2018	NT	-	570	200	115 %
NAIROBI	Colorées	2021	NT	CELEST	530	185	109 %
NEPAL	Colorées	2024	NT	CELEST	500	175	113 %
NOUMEA	Colorées	2021	NT	-	545	190	117 %
TUNDRA	Colorées	2013			720	250	102 %
VESPA	Colorées	2017			730	255	113 %

Témoin = Moyenne (DIVA + TUNDRA) Rdt essai 2025 CePiCOP = **5.459 kg/ha** (= 100 %)

Ces 2 protéagineux d'hiver permettent une couverture du sol pendant l'hiver (ER Couverture longue du sol) et reçoivent un soutien couplé aux cultures de protéines végétales, d'un montant de 375 €/ha en RW, dans le cadre de la PAC 2023-2027.

Christine Cartrysse, Centre Pilote CePiCOP

Cultures associées « froment – protéagineux d'hiver » : les clés pour réussir sa culture !

Les cultures associées « froment – protéagineux d'hiver », telles que froment – pois ou froment – féverole, vous offrent la possibilité de diversifier vos rotations culturales tout en présentant de nombreux avantages agronomiques, environnementaux et économiques.

En plus de ces avantages, les protéagineux, cultivés en culture pure ou associée, bénéficient du soutien couplé aux cultures de protéines végétales dans le cadre de la PAC 2023-2027. Le montant planifié par hectare est de **375 €** (0,5 hectare minimum). Ce montant peut être inférieur ou supérieur en fonction de l'importance de la demande (exemple campagne 2024 : 400 €/ha).

La réussite de ce type d'association repose avant tout sur un choix judicieux des variétés et la mise en place d'un itinéraire technique optimal. Toutefois, le rendement reste largement conditionné par les aléas climatiques au vu de la sensibilité des protéagineux. Néanmoins, **l'association permet toujours d'assurer une récolte**, même lors des années compliquées.

Un résumé de l'itinéraire technique vous est présenté ci-dessous :

Tableau 1 : Itinéraire technique des cultures associées. Consultation de [Phytoweb](#), le 17/10/2025.

	Froment d'hiver / Pois protéagineux d'hiver		Froment d'hiver / Féverole d'hiver	
Date de semis	Entre le 25 octobre et le 15 novembre			
Densités de semis	<u>Froment</u> : 150 à 200 gr/m ²	<u>Pois</u> : 50 gr/m ²	<u>Froment</u> : 150 gr/m ²	<u>Féverole</u> : 15 à 20 gr/m ²
Profondeur de semis (1 seul passage)	3 cm		3 à 5 cm	
Désherbage chimique	<u>Pendiméthaline (910 g/ha)</u> : pré-émergence des protéagineux (BBCH 01-08) et 1 à 2 feuilles étalées du froment (BBCH 11-12)			
	! NOUVEAUTÉ ! <u>Isoxabène (50 g/ha)</u> : 2 à 4 feuilles des protéagineux (BBCH 12-14) et de l'imbibition de la graine à 3 feuilles étalées du froment (BBCH 01-13)			
Fertilisation azotée (sous forme solide !)	<u>40 kg N/ha</u> : stade tallage - redressement du froment (BBCH 29)			
	<u>60 kg N/ha</u> : stade dernière feuille étalée du froment (BBCH 39)			
Protection contre les maladies	<u>Azoxystrobine (250 g/ha)</u> : en pleine floraison des protéagineux (BBCH 60-69) et entre le deuxième nœud et la fin de l'épiaison du froment (BBCH 32-59)			
	<u>Metconazole (72 g/ha)</u> : pleine floraison du froment (BBCH 65)			

La protection contre les maladies peut se faire à l'aide des deux matières actives présentées dans le tableau. La première ciblera les risques d'anthracnose, et d'autres maladies du pois, tout en ayant un effet contre les rouilles du froment. La deuxième matière active disponible permet de protéger l'épi du froment contre les fusarioses.

Les variétés utilisées en association doivent présenter des caractéristiques compatibles, telles qu'une bonne résistance à la verse et aux maladies, une hauteur de végétation adaptée, ainsi qu'une précocité de développement et de maturité permettant une synchronisation optimale des cycles et de la récolte.

Différentes variétés de pois protéagineux et de féverole d'hiver ont été testées en association avec du froment d'hiver dans les essais du CePiCOP en 2025. Vous trouverez ces résultats dans les rapports d'essais [froment-pois](#) et [froment-féverole](#), présents sur le site du CePiCOP, ainsi que dans [l'article du Livre Blanc de Septembre 2025](#).

Si l'objectif d'une culture associée dans votre assolement ne concerne pas l'autoconsommation sur la ferme, n'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos négociants sur les débouchés qui s'offrent à vous. Différentes possibilités existent à l'heure actuelle mais souvent sous forme de contrat et en lien avec certaines exigences techniques telles que le choix variétal.

Si vous souhaitez plus d'informations sur ces cultures, n'hésitez pas à consulter les livrets culturels du pois protéagineux et de la féverole en cliquant [ici](#) !

N. Vannoppen

Report de l'obligation d'enregistrement électronique des traitements phytopharmaceutiques

La Commission européenne et les États membres ont décidé de reporter d'un an l'obligation de tenir les registres d'utilisation des produits phytopharmaceutiques au format électronique. Le format papier reste donc accepté pour toute l'année 2026.

Pour rappel, le CePiCOP met à disposition, gratuitement, des carnets de champ permettant de tenir ces enregistrements au format papier. Ils peuvent être demandés via les contacts habituels : info@cepicop.be - 081/62.21.39. Des versions plus actualisées de ces carnets seront éditées une fois le stock actuel épuisé et en fonction des besoins identifiés.

Les autres dispositions du règlement restent toutefois d'application dès le 1^{er} janvier 2026. Cela inclut notamment de nouvelles informations à faire apparaître dans le registre d'utilisation. Ainsi, certaines données non spécifiquement demandées dans nos carnets de champ actuels devront être encodées, notamment :

- Le type d'utilisation, par exemple :
 - Traitement de surfaces (ex. : pulvérisation en champ)
 - Traitement d'espaces fermés (ex. : désinfection de locaux)
 - Traitement de semences
- Le numéro d'autorisation du produit phytopharmaceutique (en plus de son nom commercial déjà repris dans la colonne Produit)
- L'heure d'application, de traitement ou de pulvérisation, lorsque cette information est pertinente

Ce report ne signifie pas un abandon du passage au numérique : l'obligation de tenir un registre électronique devrait s'appliquer à partir du 1^{er} janvier 2027. Il est donc conseillé de profiter de ce délai supplémentaire pour se familiariser dès à présent avec le format électronique. Plusieurs outils existent déjà pour faciliter l'encodage électronique de vos traitements.



Carnet de champ toujours disponible

Séance inaugurale des Etats généraux de la Protection des Cultures



Moins de Pesticides, plus d'alternatives

Programme de la Séance inaugurale *

- **13h00 - 13h30** : Accueil du public
- **13h30 - 13h35** Mot d'introduction
Georges Sinnaeve (CRA-W)
- **13h35 - 13h45** : Objectifs et organisation des EGPC
Anne-Catherine Dalcq
Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche
- **13h45 - 14h25** : Présentation de la démarche suivie en France (PARSADA)
Christian Lannou (INRAe)
- **14h25 - 14h45** : Premiers constats des auditions des commissions Agriculture et Santé
Véronique Durenne & Marie Jacqmin (Parlement wallon)
- **14h45 - 15h15** : Pause – café
- **15h15 - 15h45** : Etat actuel de l'utilisation des PPP et cadre de l'agrément.
Chloé Guillitte (Corder) & Olivier Guelton (SPF-Santé) & Bernard Weickmans (CRA-W)

- **15h45 - 16h15** : Témoignages et perspectives : Sélection variétale , Nouvelles machines - biosolutions
Acteurs de terrain
- **16h15 - 16h30** : État d'avancement du Plan wallon de réduction des pesticides (PWRP3)
Denis Godeaux (SPW - ARNE)
- **16h30 - 16h40** : Attentes et conclusions
Anne-Catherine Dalcq
Ministre de l'Agriculture et de la Ruralité, en charge de la Forêt, de la Nature, de la Chasse et de la Pêche
- **16h40 - 18h00** : Moment d'échanges

**Le programme peut faire l'objet de modifications.*

Informations pratiques

- 31 Octobre 2025
- 13h00 - 18h00
- Espace Senghor, Gembloux, Avenue de la Faculté d'Agronomie, 11 à Gembloux 5030
- [Lien d'inscription](#)
- [Georges SINNAEVE](#)

Pour toutes questions, n'hésitez pas à contacter le CePiCOP

Contacts généraux :

✉ : info@cepicop.be

☎ : 081/62.21.39

Site internet :

🌐 : <https://centrespilotes.be/cp/cepicop/> (ou via la QR code ci-contre)

Réseaux sociaux :   



Prochain avertissement le 28 octobre 2025

Réalisé grâce au concours et au soutien de nos partenaires :



Cet avis ne peut être diffusé sans l'accord du CePiCOP